

<b>ÉDUCATION MUSICALE WILLEMS® 1er DEGRÉ</b>			
À partir de 3 ans Cours collectif d'1 heure	Mercredi	9:00/10:00	<b>390 €</b>
		15:30 / 16:30	
	Samedi	9:00/10:00	

<b>ÉDUCATION MUSICALE WILLEMS® 2ème DEGRÉ</b>				
À partir de 4 ans Cours collectif d'1 heure 15	Mercredi	9:00/10:15	1er degré acquis	<b>485 €</b>
		10:45/12:00	pour les nouveaux	
		14:00/15:15	1er degré acquis	
	Samedi	8:45/10:00	1er degré acquis	

<b>ÉDUCATION MUSICALE WILLEMS® 3ème DEGRÉ + ATELIER VOCAL</b>				
À partir de 5 ans Cours collectifs d'1 heure 30	Mardi	17:15/18:45	2ème degré acquis	<b>560 €</b>
	Mercredi	10:05/11:40	2ème degré acquis	
	Judi	17:15/18:45	pour les nouveaux	
	Samedi	9:00/10:30	2ème degré acquis	

<b>ÉDUCATION MUSICALE WILLEMS® 4ème DEGRÉ + ATELIER VOCAL</b>				
À partir de 6 ans Cours collectifs d'1 heure 30	Mercredi	9:00/10:35	<b>560 €</b>	<b>1 200 €</b>
		15:00/16:30		
		16:00/17:40		
	Samedi	10:00/11:20		
<b>INITIATION INSTRUMENTALE INDIVIDUELLE</b> Alto - Chant - Flûte traversière - Guitare - Piano Violon - Violoncelle 3ème degré acquis 30' par semaine			<b>640 €</b>	

**+30€ de cotisation annuelle familiale d'adhésion à l'association**  
Prévoir environ 30€ par an et par élève pour les livres et partitions

<b>SOLFÈGE MUSICAL WILLEMS® 1ère ANNÉE + ATELIER VOCAL</b>				
Cours collectifs d'1 heure 30	Mercredi	10:05/11:40	<b>560 €</b>	<b>1 490 €</b>
		16:30/18:00		
	Samedi	11:00/12:30		
<b>PRATIQUE INSTRUMENTALE INDIVIDUELLE</b> 1ère année + <b>PRATIQUE DU CLAVIER EN DUO</b> ou 4 MAINS		1 heure	<b>930 €</b>	

<b>SOLFÈGE MUSICAL WILLEMS® 2ème, 3ème, 4ème...+ ATELIER VOCAL</b>				
Deuxième année Cours collectifs d'1 heure 30	Mercredi	17:30/19:00	<b>560 €</b>	<b>1 490 €</b>
Troisième année Cours collectifs d'1 heure 20	Samedi	10:10/11:30		
Quatrième année Cours collectifs d'1 heure 30	Mercredi	13:30/15:00		
	Samedi	11:00/12:30		
Sixième année Cours collectifs d'1 heure 45	Vendredi	18:15/20:00		
<b>PRATIQUE INSTRUMENTALE INDIVIDUELLE</b> 2ème, 3ème, 4ème année... + <b>PRATIQUE INSTRUMENTALE COLLECTIVE :</b> 4 mains, duo et trio de guitares, ensemble de cordes, musique de chambre		30' à 1 heure	<b>930 €</b>	
<b>PRATIQUE DU CLAVIER EN DUO</b> (optionnelle)		30'	<b>290 €</b>	<b>1 780 €</b>

**+30€ de cotisation annuelle familiale d'adhésion à l'association**  
Prévoir environ 30€ par an et par élève pour les livres et partitions

PRATIQUE INSTRUMENTALE INDIVIDUELLE Alto - Chant lyrique - Flûte traversière Guitare - Piano - Violon - Violoncelle - Pratique du clavier	45' bimensuelles	630 €	920 €
PRATIQUE INSTRUMENTALE COLLECTIVE (optionnelle) : 4 mains, ensemble de cordes, musique de chambre	30' à 1 heure par semaine	290 €	
CHEUR D'ADULTES	2 heures hebdomadaires	190 €	

+30€ de cotisation annuelle familiale d'adhésion à l'association

### Renseignements et inscriptions :

46 rue Bugeaud - Lyon 6° - Tél.: 04 78 52 25 88

Site internet : [www.rymea.fr](http://www.rymea.fr) @mail : [contact@rymea.fr](mailto:contact@rymea.fr)

**CALENDRIER** : Permanences d'inscriptions à partir du **lundi 31 août de 14h à 18h30** à Ryméa. (Documents téléchargeables sur le site)

**Début des cours collectifs et ateliers vocaux** : **lundi 13 septembre 2021.**

**Début des cours instrumentaux individuels et collectifs** : **lundi 20 septembre 2021.**

**Fin des cours** : **samedi 25 juin 2022.**

Soit au moins 33 cours collectifs et 32 cours individuels pour la saison.

Ryméa est fermée les jours fériés et pendant les vacances scolaires des collèves.

**CONDITIONS GENERALES** : Effectifs, durée des cours collectifs, condition d'inscription, réductions familiales et modalités de paiement sont consultables sur la fiche d'inscription et sur le site de Ryméa.

**MENTIONS LEGALES** : Ryméa, école d'éducation musicale Willems® est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901.

Ryméa est agréée par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Ryméa est Membre Associé de la Fédération Internationale Willems®.

Cinq disciplines artistiques ponctuent les trois parcours musicaux dédiés à la **petite enfance**, aux **enfants** et aux **adolescents** ainsi qu'aux **adultes**.

1 - L'**Education Musicale Willems®** dès 3 ans et ses 4 degrés progressifs pour le développement auditif et rythmique, la mémorisation, la motricité et les débuts de la lecture et de l'écriture puis le **Solfège Musical Willems®** à partir de 7 ans pour maîtriser les éléments du langage musical.

2 - L'**Atelier vocal** à partir de 5 ans pour la vocalité, le souffle, l'engagement du corps, le répertoire de chansons, le jeu scénique (opéras).

3 - La **pratique instrumentale individuelle** à partir de 6 ans après avoir acquis les trois premiers degrés d'Education musicale Willems avec un choix de sept instruments dont l'alto, le chant (lyrique pour les adultes), la flûte traversière, la guitare, le piano, le violon et le violoncelle pour l'expressivité, la dextérité, les différents répertoires, l'improvisation.

4 - La **pratique du clavier en duo** à partir de 7 ans et dès la deuxième année d'instrument pour les altistes, chanteurs, flûtistes, guitaristes, violonistes et violoncellistes pour harmoniser les chansons et les pièces musicales de son premier instrument, pour s'accompagner en chantant.

5 - La **pratique instrumentale collective** à partir de 7 ans pour les pianistes avec les **4 mains**, à partir de 8 ans pour les autres instrumentistes avec l'**ensemble de cordes** (violons, altos, violoncelles et piano), les **duos** ou **trios de guitares**, la **musique de chambre** (flûtes, violoncelles, piano), l'**atelier vocal pour solistes** (adolescents), le **chœur d'adultes** pour jouer et improviser ensemble.

**Auditions** et **concerts** jalonnent la formation des musiciens.

Des stages peuvent être organisés comme le **Willems® International Choir**, chœur européen d'enfants et d'adolescents des écoles de musique Willems se réunissant autour d'un programme musical original.